
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

N° 168 /PR/MAID/CT.-

AMPLIATIONS /

Original	I
JORD	I
Présidence	IO
MAID	6
Tous Minist.	IO
Préfet Nord-Ouest	5
S/Préf. Kouandé	4
Gendarmerie	2
Garde Répubic.	2

Rectificatif au tableau N°2 annexé au Décret N°292/PCM/MI 21/10/60 donnant aux six Régions de la République du Dahomey le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements -

AU LIEU DE :

Départements	Sous-Préfec- tures	Arrondisse- ments	Ressort Territorial
NORD-OUEST	KOUANDE	PEHUNCO	Cantons de Péhunco et de Tobré

L I R E :

NORD-OUEST	KOUANDE	PEHUN CO	Cantons de Péhunco et de Tobré et les villages de : BERIE, DOH, GNEMA-BOUKORO, GNEMASON, GNEMA-PEPARI, KONKOUBROU, PAPANE, SAYAKROU.
------------	---------	----------	--

Par Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense

M. Arouna
M. AROUNA.-

Le Président de la
République

H. M. A. G. A.
H. M A G A.-